

**ARRETE N° 2020-117**

Portant désignations à la commission  
locale des Transports publics particuliers  
de personnes

**Le Maire de la commune de Châtelleraut,**

**VU** le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

**CONSIDERANT** la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission locale des Transports publics particuliers de personnes, de désigner deux membres,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : M. Michel FRESNEAU et M. Gilles MAUDUIT** sont désignés membres de la commission locale des Transports publics particuliers de personnes.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE** - Le présent arrêté abroge le précédent arrêté 2020-94 en date du 26 juin 2020.

Fait à Châtelleraut, le 12 7 AOUT 2020



Le Maire

*Jean Pierre Abelin*

Jean-Pierre ABELIN